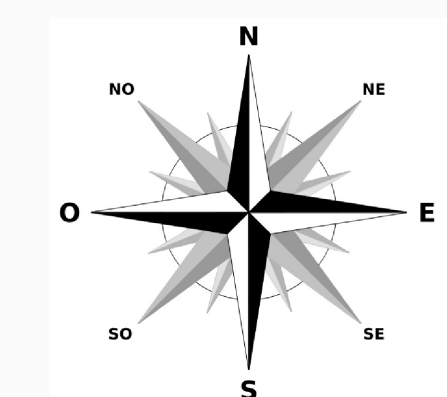




	<i>Eléments de patrimoine à préserver au titre de l'art. L151.19 du CU</i>
	<i>Espaces Boisés Classés</i>
	<i>Secteur à Orientation d'Aménagement et de Programmation</i>
	<i>Eléments bâtis pouvant changer de destination au titre de l'article L</i>
	<i>Emplacements réservés</i>
	<i>Zones tampons inconstructibles autour des réservoirs de biodiversité</i>
	<i>Eléments de patrimoine à préserver au titre de l'art. L151.23 du CU</i>
	<i>Zone humide avérée</i>

UA _v	Cœur de village de Droue/Drouette
UB _b	Ensembles résidentiels ou mixtes de densité moyenne constitués généralement dans le cadre de lotissements
UB _c	Secteurs pavillonnaires de densité plus faible
UL	Secteur d'équipements d'intérêt collectifs
UX	Zone à vocation économique

1AUb Secteur de développement urbain à vocation résidentielle dominante

1AUx Secteur de développement urbain à vocation économique

A *Secteur d'activités agricoles*

N Secteur naturel

Ntvp Secteurs naturel à protéger participant à la trame verte et bleue du territoire

DROUE SUR DROUETTE				
	<i>N° de référence</i>	<i>Destination</i>	<i>Superficie</i>	<i>Bénéficiaire</i>
	D1	Aménagement d'une voie de circulation douce	50 m²	Commune
	D2	Aménagement d'un bassin de rétention d'eaux pluviales	7 250 m²	Commune